

HARO TRITTY 200 Aqua

Sol stratifié

Garantie du fabricant pour les espaces domestiques

Déclaration de garantie (version du 01/01/2018) :

- En qualité de fabricant, la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG accorde, pour un usage dans des espaces domestiques conformément à la classe d'utilisation définie selon la norme EN 13329 (norme européenne pour les revêtements de sols stratifiés, disponible sur demande à l'adresse info@eplf.com), une garantie de 25 ans pour HARO TRITTY 200 Aqua pour la résistance à l'abrasion, aux taches contre les produits d'entretien domestiques courants et à la lumière de la surface du décor respectivement selon la norme EN 13329, à partir de la date d'achat, respectivement selon les dispositions suivantes.
- Cette garantie est un supplément à la garantie légale. Elle vient donc s'ajouter aux droits légaux relatifs aux vices matériels et aux autres droits accordés à l'acheteur, y compris ceux dont il jouit à l'encontre du revendeur.
- La présente déclaration de garantie remplace toutes les déclarations précédentes ; seule la version en vigueur au moment de l'achat est valable pour l'octroi de la garantie du fabricant.

Domaine de validité :

- La garantie couvre les produits de premier choix et se limite à l'utilisation exclusive dans des espaces à usage domestique normal en conformité avec le contrat et la norme EN 13329. La garantie s'applique en supplément à un usage dans des salles humides selon AO. L'usage du produit n'est pas autorisé dans des espaces humides comme les saunas ou les douches.
- La garantie s'applique à l'ensemble des produits susmentionnés qui ont été achetés et posés après le 01/01/2018. Des conditions de garantie spéciales s'appliquent aux États-Unis et au Canada. Par conséquent, la présente garantie n'est pas valable dans ces pays.

Conditions de garantie :

L'exercice des prétentions au titre de la déclaration de garantie à l'encontre de Hamberger Flooring GmbH & Co. KG est soumis au respect des conditions suivantes.

- La garantie se rapportant à l'usure s'applique uniquement à des surfaces sur lesquelles la couche de parement est entièrement usée jusqu'au panneau support sur une surface d'au moins 10 cm² par zone d'abrasion. L'usure et les éclatements au niveau des chants des planches ne sont pas couverts par la garantie. Les modifications du niveau de brillance ne sont pas considérées comme une usure de la surface du sol stratifié.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un usage non conforme, d'un accident ou d'un cas de force majeure, ni les dommages provoqués par toute autre circonstance inhabituelle au cadre domestique. La présente garantie ne couvre non plus les détériorations purement optiques, telles que les salissures provoquées par l'usure d'un meuble ou les marques de pression. Les dégâts mécaniques ou chimiques, de même que les dommages provoqués par les effets de l'humidité, sont exclus de la présente garantie.
- Les éléments HARO TRITTY 200 Aqua doivent faire l'objet d'une vérification pour détecter la présence éventuelle de défauts matériels repérables avant la pose. Les éléments endommagés ne doivent en aucun cas être posés.
- Température et humidité ambiantes :
L'une des conditions préalables à la garantie est le maintien constant d'un climat ambiant présentant un taux d'humidité de 30 à 60 % à une température ambiante de 20 °C. Si cette condition n'est pas remplie, les déformations des lames liées aux saisons ou aux conditions ambiantes sont exclues de la présente garantie.

- Pose en bonne et due forme :
Le sol doit être posé conformément aux instructions de pose pour HARO TRITTY 200 Aqua. Avant de procéder à la pose, veuillez lire attentivement et scrupuleusement nos instructions de pose qui se trouvent dans un paquet original de HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou qui sont disponibles sur Internet à l'adresse http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php [verlegung](http://www.haro.com/fr/service/centre_de_telechargement.php). Si les instructions de pose sont manquantes et/ou incomplètes, le bénéficiaire de la garantie est tenu de réclamer les consignes de pose auprès de son revendeur ou directement auprès de la société Hamberger Flooring avant de commencer les travaux de pose. Nous vous recommandons tout particulièrement de lire les remarques concernant le contrôle de l'humidité des supports et la pose en présence d'un chauffage au sol. Afin de garantir une pose dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement des accessoires de pose originaux HARO. En cas de pose non conforme, la présente garantie du fabricant s'annule !
- Entretien et nettoyage en bonne et due forme :
Le sol doit être entretenu conformément aux instructions d'entretien pour HARO TRITTY 200 Aqua. Les instructions d'entretien sont fournies par le revendeur lors de l'achat. Si ce n'est pas le cas, la personne bénéficiant de la garantie est tenue de les réclamer directement auprès de la société Hamberger Flooring. Vous trouverez des remarques importantes destinées au niveau optimal d'entretien et de soin dans un paquet d'origine HARO TRITTY 200 Aqua sur deux ou sur Internet à l'adresse www.haro.com/fr/stratifies/tout_sur_la_pose/general.php (Centre de téléchargement). Afin d'assurer un entretien dans les règles de l'art, il est conseillé d'utiliser exclusivement la gamme de produits d'entretien clean & green. La garantie est accordée uniquement lorsque le sol HARO a fait l'objet d'un nettoyage et d'un entretien dans les règles de l'art.
- Les dommages occasionnés par des tiers ne sont pas couverts par la présente garantie (dommages lors du transport par exemple).

Prestations de garantie :

- Les planches défectueuses triées avant la pose et non incorporées sont remplacées et livrées sur le chantier à titre gracieux.
- Si, conformément à la présente garantie, des défauts ne sont apparus qu'après la pose, Hamberger se réserve le droit, après reconnaissance d'un cas couvert par la garantie, de procéder soit à la réparation localisée des zones défectueuses (à savoir échanger les éléments endommagés), soit à la livraison à titre gracieux des éléments de rechange au distributeur ou revendeur HARO respectif.
- Si le produit défectueux ne fait plus partie du programme de livraison, Hamberger fournit des éléments de rechange de même valeur issus de l'assortiment sol stratifié HARO actuel.
- L'exercice des prétentions couvertes par la garantie n'entraîne pas une prolongation du délai de garantie. L'ouverture de négociations entre le fabricant et le client visant à clarifier un défaut matériel se produit sans reconnaissance d'une obligation juridique quelconque. L'acheteur ne se voit attribuer aucune revendication, aucune prétention, ni aucun droit supplémentaire. En particulier, les coûts pour le démontage et la nouvelle pose du sol stratifié HARO ou de certaines planches ainsi que divers frais secondaires ne sont pas inclus.
- Hamberger Flooring GmbH & Co. KG se réserve le droit de fournir les prestations de garantie contre la restitution de l'ancien matériau.

Procédure à suivre en cas de garantie :

- Le sinistre doit être signifié par écrit au distributeur/revendeur HARO dans un délai de 30 jours suivant la survenance des faits. Si le distributeur/revendeur HARO n'existe plus, le sinistre peut être communiqué par écrit directement à la société Hamberger Flooring GmbH & Co. KG, Postfach 10 03 53, D-83003 Rosenheim, Allemagne. Veuillez joindre une photo de la surface endommagée ainsi que la facture d'origine à votre déclaration de sinistre détaillée.
- Hamberger se réserve le droit, après avoir convenu d'un rendez-vous, d'inspecter les dommages sur place afin de vérifier le respect des conditions donnant droit à la garantie.
- Application du droit : La présente déclaration de garantie et son interprétation par l'utilisateur sont exclusivement régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, sauf stipulation contraire dans la déclaration de garantie.